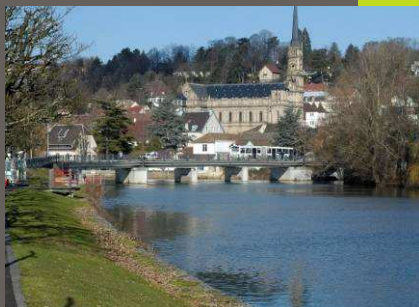




Bureau CLE du SAGE Allan

Réunion n°7 – 12 mai 2014

Commission locale de l'eau

- Renouvellement partiel suite aux élections et conséquences
- Organisation de la prochaine réunion

Diagnostic socio-économique et tendances d'évolution

- Retours sur la réunion d'inter-commissions du 17 avril
- Présentation par Géo-Hyd
- Validation du rapport d'étude en vue de la CLE de juin

Ressource quantitative

- Plan de gestion de la ressource en eau du bassin de la Savoireuse : contenu, forme et mandat d'un groupe de travail spécifique

Morphologie et milieux aquatiques

- Cahier des charges type pour des études d'avant projet de restauration morphologique de cours d'eau : présentation, validation et planification de rencontres des maîtrises d'ouvrage potentielles
- Retours sur la réunion avec les structures porteuses de SCOT sur la thématique des zones humides

Points divers

- Information sur les réflexions de la CAB et PMA concernant la réalisation d'une étude « outil d'aide à la décision » pour sécuriser l'alimentation en eau potable
- Calendrier

Bureau n°7 du
SAGE Allan
12/05/14

- Commission
locale de l'eau
- Etude socio-
économique et
prospective
- Ressource
quantitative
- Morphologie et
milieux
aquatiques
- Points divers



Commission locale de l'eau

- Renouvellement de la CLE

- Suite aux élections municipales, la CLE est en partie renouvelée (11 représentants des collectivités doivent être remplacés ou redésignés)
- Malgré le changement de Préfet du 90 (Préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE), courriers pour renouvellement envoyés dès le 11 avril
→ Grâce aux efforts fournis, la CLE pourrait se tenir **le 25 juin**
- Réponses souhaitées le 30 avril, en attente de réponse officielle de :
 - 2 AMF Doubs (remplaçants de M. Kipfer et M. Petit)
 - 1 AMF Territoire de Belfort (remplaçant de M. Ecoffey)
 - 1 CCPH (remplaçant ou confirmation de M. Burkhalter)
 - 1 SIAP Champagney (remplaçant ou confirmation de M. Germain)

- Accueil des nouveaux membres

11 juin à 18h : Réunion d'information destinées aux nouveaux élus mais ouverte à tous. Ordre du jour : qu'est-ce qu'un SAGE, les enjeux du SAGE Allan et ses étapes d'élaboration

Réunion n°4 de la CLE : 25 juin à partir de 17h

Ordre du jour prévisionnel :

- Renouvellement du bureau de la CLE (remplaçants de M. Tirole et M. Ecoffey) et élection d'un vice-président (en charge de la Ressource quantitative?)
- Présentation du diagnostic socio-économique par Géo-Hyd
- Présentation des tendances d'évolution par Géo-Hyd
- Points divers

Objectif de la réunion :

Validation du diagnostic socio-économique et des tendances d'évolution

Bureau n°7 du
SAGE Allan
12/05/14

- Commission locale de l'eau
- Etude socio-économique et prospective
- Ressource quantitative
- Morphologie et milieux aquatiques
- Points divers



Diagnostic socio-économique et tendances d'évolution

Réunion technique inter commissions 17 avril

- **30 participants**, temps d'échanges complémentaires aux 20 entretiens individuels déjà menés

- **Principaux éléments sujets à discussion :**

- Intégration de données de prélèvements des principales UGE depuis 2008 pour évaluer les dernières tendances de baisse de consommation pressenties par les acteurs
- Evaluation des conséquences de la crise économique, évolution des emplois depuis 2010
- Evaluation des montants des projets liés à la gestion de l'eau des Conseils généraux
- Caractérisation des usages et leur lien avec le bon état des eaux
- Tendances d'évolution des activités industrielles et agricoles

Compte-rendu diffusé le 30 avril, et support de présentation disponible sur le site internet de l'EPTB.

Pré-validation en bureau des deux premières phases

Éléments présentés en réunion inter commissions, rapport transmis le 30 avril

Validation à la prochaine réunion de la CLE mais retours souhaités du bureau :

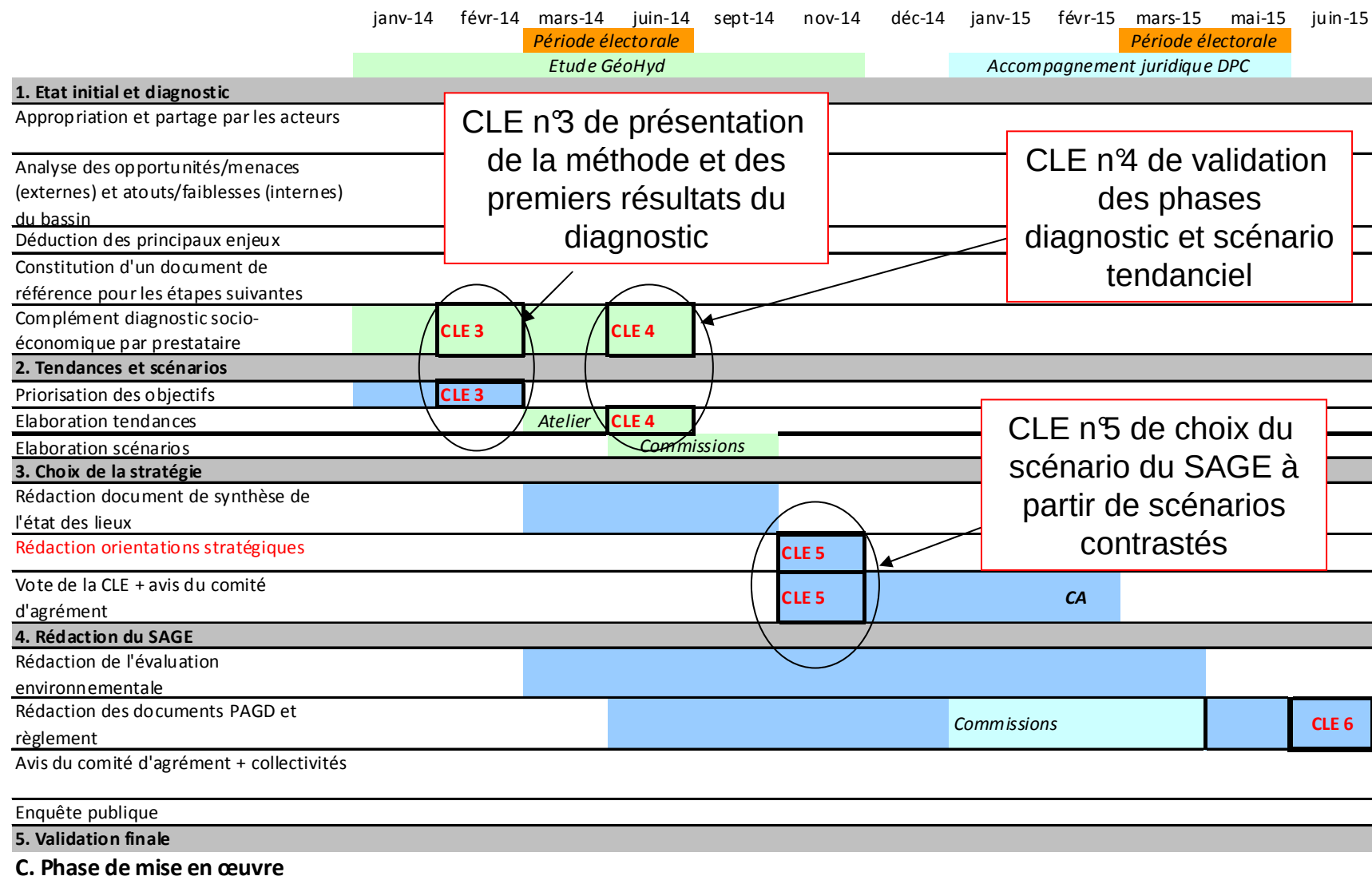
- en séance
- avant le **24 mai, dernier délai**

Rédaction d'un rapport synthétique pour la future validation en CLE

Calendrier de l'étude

		2013	2014										
		Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Calendrier initial	Diagnostic socio-éco		B6	CLE 3		Inter-COM		CLE4					
	Scénario tendanciel					Inter-COM	B7	CLE4					
	Scénarios alternatifs								4 COM		InterCOM et B8		
	Production Géo-Hyd	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10		
Calendrier avec délais d'interruption	Diagnostic socio-éco		B6	CLE 3		Inter-COM			Interruption de l'étude		CLE4		
	Scénario tendanciel					Inter-COM	B7				CLE4		
	Scénarios alternatifs							4 COM			B8	Inter-COM	B9
	Production Géo-Hyd	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7			M8	M9	M10

Calendrier de l'étude



Bureau n°7 du
SAGE Allan
12/05/14

- Commission locale de l'eau
- Etude socio-économique et prospective
- Ressource quantitative
- Morphologie et milieux aquatiques
- Points divers



Ressource quantitative

Le PGRE selon les termes du SDAGE :

Défini sur la base d'une large concertation et en coordination avec les services de l'Etat, le **plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)** :

- Etablit des règles de répartition de l'eau en fonction des ressources connues, des priorités d'usage, et définit des volumes de prélèvement par usage [...]. Les autorisations de prélèvements doivent être compatibles avec ces règles,
- Privilégie les actions d'économie d'eau et le développement de techniques innovantes, conformément au Plan national de gestion de la rareté de l'eau,
- Précise les actions en cas de crise et favorise le développement d'une « culture sécheresse » au niveau des populations locales, en s'appuyant sur la mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse,
- Prévoit la mobilisation, et si nécessaire la création de ressources de substitution dans le respect de l'objectif de non dégradation de l'état des milieux,
- Précise les actions de gestion des ouvrages et des aménagements existants en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux et dans le cadre de la réglementation.

Le PGRE selon les termes du SDAGE (Suite)

Dans le cas particulier de **transferts de ressource inter-bassin**, le plan s'appuie également sur :

- Un dispositif de concertation des structures et instances de gestion locale,
- Une analyse des conséquences positives en termes de sécurisation des usages et de moindre pression sur les ressources des secteurs desservis, mais aussi les impacts négatifs sur les milieux naturels sollicités par ces transferts,
- Un choix argumenté de la ressource à exploiter (locale ou de transfert)

Lors de l'élaboration d'un plan comportant un projet de ressource de substitution (transfert inter-bassin ou création d'une nouvelle ressource), il convient dans le but d'optimiser les infrastructures existantes, de mener au préalable les études portant sur :

- Les marges de manœuvre et économies d'eau qui peuvent être dégagées de pratiques actuelles (optimisation de la gestion des ouvrages de stockage existants, réutilisation des eaux usées...),
- L'analyse économique des projets envisagés et la capacité des porteurs de projet et bénéficiaires à les financer,
- Les impacts environnementaux et la plus-value sur le milieu aquatique,
- La pérennité des infrastructures nouvelles au regard du changement climatique,
- Les mesures prises pour s'assurer du maintien de la gestion équilibrée et économe des ressources locales comme de celles de substitution.

Etude de détermination des volumes prélevables du sous-bassin de la Savoireuse
(cf conclusions rappelées lors de la précédente réunion de CLE)

Principes à retenir pour l'intégration des résultats des études volumes prélevables dans le SAGE

Dans le PAGD :

Le PAGD peut notamment :

- contenir les objectifs de débits et de niveaux ainsi que les volumes prélevables globaux, déterminés suite à la concertation menée sous l'égide de la CLE sur la base des propositions faites par les études volumes prélevables
- exposer les actions du plan de gestion de la ressource prévues pour résorber le déficit : économies d'eau, substitution, etc.

Dans le règlement :

- Règles concernant la répartition des volumes entre usages : Cette répartition par usage (par « catégories d'acteurs ») devra être issue de la concertation qui en découlera au sein de la CLE sur la base des EVP. Le règlement peut également prévoir les débits seuils utilisés pour la gestion de crise ainsi que les restrictions sur les différents usages.
- Règles concernant les activités soumises à police de l'eau et les installations classées : Ces règles peuvent par exemple justifier des oppositions à déclaration ou des refus d'autorisation.

Révision des autorisations de prélèvements

Circulaire du 30 juin 2008

La circulaire n°17-2008 du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation prévoit :

- La détermination des volumes maximum prélevables, tous usages confondus
- La concertation entre usagers pour établir la répartition des volumes
- La révision des autorisations de prélèvement, ***avant le 31 décembre 2014***

Lien entre PGRE, SAGE et révision des autorisations de prélèvements

- Le PGRE permet d'inscrire les révisions des autorisations de prélèvement dans un contexte plus global.
- Le SAGE, via le PGRE, conduit à une répartition par usage, que les services de l'Etat répartissent ensuite par usager.

Proposition d'un PGRE intégré au SAGE Allan

Donc format du PGRE : Somme de dispositions et de règles du SAGE Allan

Plusieurs dispositions vont s'appliquer à tout le périmètre du SAGE : écriture générale à l'échelle du SAGE et paragraphe spécifique concernant le sous-bassin de la Savoireuse (avec exigences supérieures possibles)

Mandat spécifique d'un sous-groupe « PGRE », qui présenterait ses travaux à la commission « ressource quantitative »

Proposition de composition à discuter :

Agence de l'eau + ARS + DREAL + ONEMA + DDT90 (au nom des trois DDT) + ADU PM + ADU TB + CAB + PMA + CC Haute Savoireuse + CG90 + CG25 + SIE Giromagny + Syndicat Rougemont le château + Fédé pêche 90 + URIAP

Proposition de calendrier de travail :

- Juin : travail sur les contenus possibles du PGRE et le calage par rapport à la révision des autorisations de prélèvement avec la police de l'eau, la DREAL et l'Agence de l'eau
- Juillet : en marge des commissions thématiques du SAGE, réunion de la sous-commission « PGRE » avec rappel des conclusions de l'EVP, de ce qui est déjà engagé et ébauche du PGRE
- Fin août : 2^{ème} réunion sous-commission « PGRE » pour terminer la proposition de PGRE
- Septembre : présentation à la commission « ressource quantitative » des propositions de la sous-commission « PGRE » (focus Savoireuse)
- Fin 2014 : Validation en bureau puis en CLE avec délibération pour valider la répartition des volumes par usage

Bureau n°7 du
SAGE Allan
12/05/14

- Commission locale de l'eau
- Etude socio-économique et prospective
- Ressource quantitative
- Morphologie et milieux aquatiques
- Points divers



Morphologie et milieux aquatiques

Rôle et intérêts

Un cahier des charges type d'étude d'avant-projet a été élaboré (envoyé par mail le 30 avril ; il sera annexé au document du SAGE) permettant d'avoir une approche cohérente et homogène à l'échelle du SAGE Allan.

Adaptable à chacun des tronçons de cours d'eau, ce document doit faciliter l'appropriation de la question de restauration morphologique des maîtres d'ouvrage.

Contenu

- Etude avant-projet détaillée :

1. Diagnostic de l'état initial, hiérarchisation, priorisation et proposition d'objectifs
2. Propositions d'aménagements avec incidence au plan hydraulique

- Dossier réglementaire (tranche conditionnelle) : dossier de déclaration d'intérêt général, dossier d'enquête publique, dossier loi sur l'eau, exemple de convention entre le(s) propriétaire(s) et le maître d'ouvrage

Relecture par le comité technique Morphologie (échanges de mail)

Plusieurs retours qui ont été intégrés :

- Agence de l'eau (approche sociologique en tranche conditionnelle)
- CG90 (problématique foncier)
- DREAL (élaboration d'un cahier des charges complémentaire sur la continuité)

Suites à donner

Rencontres des maîtrises d'ouvrage potentielles :

- PMA (points évoqués dans le contrat avec l'Agence de l'eau)
- CAB et ville de Belfort (travaux pour le moment focalisé sur le seuil de la STEP)
- CCST (travaux à Delle et Réchésy)
- autres ? (CC Bourbeuse Tilleul, CC Pays Sous Vosgien)

Rencontre bi-annuelle des structures porteuses de SCOT le 04 avril :

Avancement des différents documents et échanges sur la thématique des zones humides

Inventaire des zones humides avec deux maîtrises d'ouvrage à l'échelle du SAGE :

- CG90 pour le département 90 (priorité sous-bassin Allaine)
- EPTB Saône et Doubs pour la partie 25

Utilisation des inventaires zones humides :

- Partage des ressentis et questionnement de chacun (les élus locaux ne se sentant pas toujours concernés par la démarche malgré une inscription obligatoire des zones humides dans les PLU et les cartes communales, intégration des inventaires par les agences d'urbanisme)
- Question sur l'utilisation des inventaires en suspens auprès des services de l'Etat (porté à connaissance / opposabilité de l'information)

Futurs temps d'échanges :

- l'AUTB prévoit deux ateliers d'échanges avec la DDT, les bureaux d'études prestataires d'inventaire, l'ADU Pays de Montbéliard, le SAGE et vraisemblablement le CG90 (service technique)
- Journée d'échanges RES'O en juin

Bureau n°7 du
SAGE Allan
12/05/14

- Commission
locale de l'eau
- Etude socio-
économique et
prospective
- Ressource
quantitative
- Morphologie et
milieux
aquatiques
- Points divers

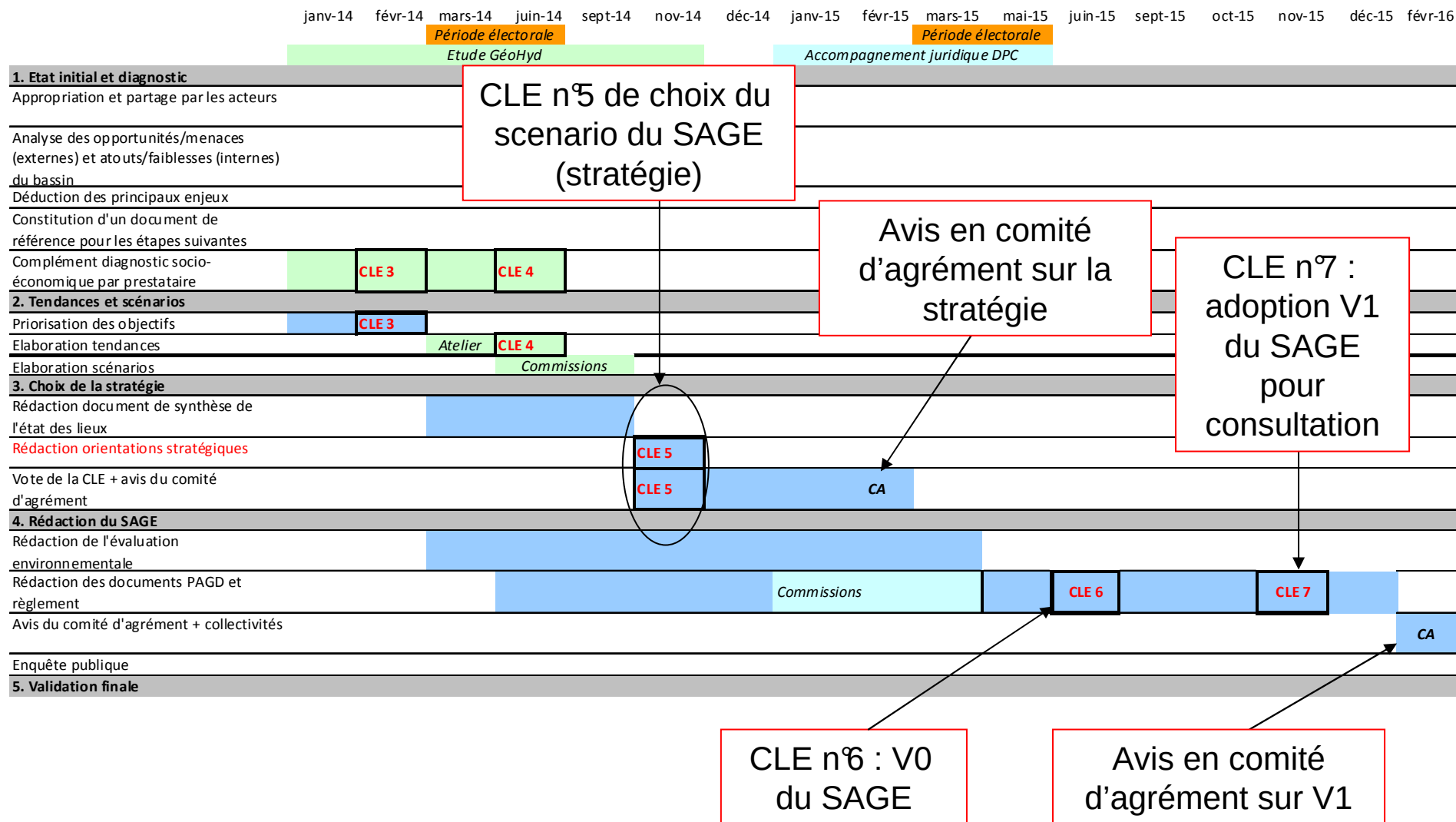


Points divers

Envoi d'un courrier le 8 janvier aux présidents de la CAB et de PMA pour attirer l'attention des élus sur l'importance de la recherche de ressources de substitution sur le sous-bassin de la Savoureuse

Depuis 2 réunions techniques (fin mars et mai) pour accompagner les deux collectivités sur la conduite d'une étude pragmatique de type « aide de décision » pour la thématique d'alimentation en eau potable

Calendrier



Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ et Claire CROCHET-DAMAS

Animatrices SAGE Allan

EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr